



DELIBERATION

SEANCE DU 27 JUIN 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 27 juin à 19 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 21 juin deux mille vingt-quatre, s'est assemblé au sein de la salle Henri Salvador, sous la présidence de monsieur Quentin GESELL, Maire.

Conformément à l'article L.2121-18 du Code général des collectivités territoriales, la séance a été publique.

M. Quentin GESELL, Maire, M. Dominique GAULON, Mme Céline POULAIN, M. Souheib TOUMI, Mme Sonia IFERHATEN, M. Thierry PICHOT-MAUFROY, M. Michel CLAVEL, Mme Paola MELICA, M. José VIOLAS Adjoint au Maire. M. Jean-Albert BERNABE, Mme Marie-Claude COLLET, Mme Martine BRASSEUR, Mme Marie-Nella HIERSO, M. Chérif DIA, M. Loïc GOULAMHOUSSEN-DAYA, Mme Maria AREZES, Mme Janine LOPEZ, M. Franck LECONTE, M. Faouzy GUELLIL, Mme Françoise SAUVAGET, M. Frédéric NICOLAS, M. Mohamed IMZILNE, M. Karim AMIMEUR Conseillers municipaux.

Absents et représentés :

Mme Nadia BAHY représentée par M. Dominique GAULON
Mme Delphine MARQUES représentée par Mme Marie-Claude COLLET
M. Mohamed MOUMNI représenté par M. Souheib TOUMI
Mme Coralie MATHEVON représentée par Mme Sonia IFERHATEN
Mme Sarah BOUZID représentée par M. Faouzy GUELLIL
M. Malet DRAME représenté par M. Frédéric NICOLAS
Mme Séverine LEVE représentée par M. Mohamed IMZILNE

Absents :

Mme Christine BARRETTA
M. Michel ADAM
Mme Julie SANS

Secrétaire de séance : M. Cherif DIA

Délibération n° DEL.2024.046

Approbation du Budget Supplémentaire 2024 de la Commune

Le Conseil municipal en séance du 27 juin 2024,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57,

VU la délibération n°DEL.2024.022 du conseil municipal du 29 février 2024 relative au Débat d'Orientation Budgétaire portant sur le Rapport d'Orientations Budgétaires,

VU la délibération n°DEL.2024.028 du conseil municipal du 4 avril 2024 relative à l'adoption du Budget Primitif 2024 de la commune,

VU la délibération n° DEL.2024.043 du conseil municipal du 27 juin 2024, relative à l'adoption du Compte de gestion 2023 de la commune,

VU la délibération n°DEL.2024.044 du conseil municipal du 27 juin 2024 relative à l'adoption du Compte Administratif 2023 de la commune,

VU la délibération n° DEL.2024.045 du conseil municipal du 27 juin 2024 relative à l'affectation des résultats de fin d'exercice 2023 du budget principal de la commune,

VU le montant des restes à réaliser de la section d'investissement repris lors du vote du budget primitif 2024,

VU le rapport de présentation afférent à la présente délibération ainsi que ses annexes,

CONSIDERANT que depuis le vote du budget primitif 2024 de la commune des situations nouvelles se sont fait jour (**en dépenses et en recettes**) par des opérations réelles ou d'ordres budgétaires,

CONSIDERANT que ces situations nécessitent d'apporter des modifications au budget primitif 2024 tout en respectant les équilibres du budget, par voie de budget supplémentaire,

CONSIDERANT le projet de budget supplémentaire pour l'exercice 2024 du budget principal,

CONSIDERANT qu'elle fait également ressortir l'équilibre budgétaire tel que présenté ci-dessous :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES	Propositions BS 2024
011 - Charges à caractère général	1 427 060,21
012 - Charges de personnel	550 000,00
65 - Autres charges de gestion courante	44 000,00
Total des dépenses de gestion courante	2 021 060,21
66 - Charges financières	-
67 - Charges exceptionnelles	-
68 - Dotations provisions semi-budgétaires	25 000,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement	2 046 060,21
023 - Virement à la section d'investissement	
042 - Opération ordre transfert entre sections	-
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	-
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	2 046 060,21

RECETTES	Propositions BS 2024
013 - Atténuations de charges	
70 - Produits services, domaines et ventes	-
73 - Impôts et taxes	-
74 - Dotations et participations	217 085,00
75 - Autres produits de gestion courante	-
Total des recettes de gestion courante	217 085,00
77 - Produits exceptionnels	-
78 - Reprises provisions semi-budgétaires	-
Total des recettes réelles de fonctionnement	217 085,00
TOTAL	217 085,00
R002 - RESULTAT REPORTE	1 828 975,21
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	2 046 060,21

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES	Propositions BS 2024
20 - Immobilisations Incorporelles (sauf 204)	10 000,00
204 - Subventions d'équipement versées	-
21 - Immobilisations corporelles	100 382,61
23 - Immobilisation en cours	-
Total des dépenses d'équipement	110 382,61
13 - Subventions d'investissement	-
16 - Emprunts et dettes assimilées	-
Total des dépenses financières	-
Total des dépenses réelles d'investissement	110 382,61
TOTAL	110 382,61
D001 - SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE	
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	110 382,61

RECETTES	Propositions BS 2024
13 - Subventions d'investissement	-
16 - Emprunt	- 1 955 733,96
Total des recettes d'équipement	- 1 955 733,96
10 - Dotations, fonds divers et réserves	-
1068 - Excédents de fonctionnement	1 955 733,96
024 - Produits des cessions d'immobilisations	-
Total des recettes financières	1 955 733,96
Total des recettes réelles d'investissement	-
021 - Virement à la section de fonctionnement	
040 - Opération ordre transfert entre sections	-
R001 SOLDE EXECUTION POSITIF REPORTE	110 382,61
Total des recettes d'ordre d'investissement	110 382,61
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	110 382,61

CONSIDERANT que la présente délibération incluant la note explicative de synthèse susvisée, a été adressée aux membres du conseil municipal en même temps que la convocation individuelle, conformément à l'article L 2121-12 du code général des collectivités territoriales,

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

APRES AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL PAR

20 voix POUR

5 voix CONTRE

M. Janine LOPEZ, M. Franck LECONTE, M. Faouzy GUELLIL
Mme Sarah BOUZID
M. Karim AMIMEUR

5 ABSTENTIONS

Mme Françoise SAUVAGET, M. Frédéric NICOLAS, M. Malet DRAME
M. Mohamed IMZLINE, Mme Séverine LEVE

Soit à la majorité

Article 1^{er} :

ADOPTÉ le budget supplémentaire de l'exercice 2024 du budget principal de la commune intégrant les modifications ci-dessus présentées.

Article 2 :


DIT que le budget supplémentaire 2024 est arrêté en équilibre au niveau des deux sections comme suit :


	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT		
CREDITS VOTES	2 046 060,21	217 085,00
002 - RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE		1 828 975,21
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	2 046 060,21	2 046 060,21
INVESTISSEMENT		
CREDITS VOTES	110 382,61	- 1 955 733,96
1068 - Excedents fonctionnement capitalisés		1 955 733,96
001 - SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE		110 382,61
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	110 382,61	110 382,61
TOTAL DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2024	2 156 442,82	2 156 442,82

Article 3 :


AUTORISE monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document administratif et comptable découlant du présent budget supplémentaire du budget principal 2024 de la Commune.

Ainsi fait et délibéré
Pour expédition conforme

Le Maire 
Quentin GESELL



Accusé de réception en préfecture
093-219300308-20240627-DEL-2024-046-DE
Date de télétransmission : 09/07/2024
Date de réception préfecture : 09/07/2024

<p>Délibération rendue exécutoire.</p> <p>+ Dépôt à la Préfecture le : 09/07/2024</p> <p>+ Publication et/ou notification le : 09/07/2024</p> <p>Document certifié conforme</p>	<p>Conformément aux dispositions du Code de Justice administrative, le Tribunal administratif de Montreuil peut être saisi par voie de recours contre une décision du Conseil municipal pendant un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification.</p> <p>Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale. Cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui commencera soit :</p> <ul style="list-style-type: none">+ à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale+ deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.
<p>Le Maire  Quentin GESELL</p> 